



République Française
Département de Seine et Marne

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 avril 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le premier avril, à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Monsieur Hervé COURTOIS., Maire, en session ordinaire.

Présents : M. COURTOIS Hervé, Mme GUINET Marie-Cécile, M ; HOARAU Philippe, Mme THORREAU Ghislaine, M. GUINET Nicolas, Mme CORRIGER Sandrine, M. PRUD'HOMME Grégory, Mme DUPONT Marylène, M. PACHECO Antoine, et Mme BRIDET Hélène

Pouvoirs : Mme DUC Géraldine pouvoir à Mme DUPONT Marylène

Secrétaire de séance : Mme DUPONT Marylène

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le :
Et Publication ou notification du :

D2026.04.25 – DELEGUES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2020/DRCL/BLI/n°36 en date du 27 août 2020 portant adhésion des Communes d'Arville, Gironville et Obsonville au Syndicat Mixte de Transport du Sud Seine et Marne

Vu les statuts du Syndicat,

Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

De nommer en tant que délégués titulaires :

- Philippe HOARAU
- Marie-Cécile GUINET

De nommer en tant que délégués suppléants :

- Marylène DUPONT
- Géraldine DUC

Délibération votée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 1^{er} avril 2026

Le Maire, Hervé COURTOIS

